

**OFFRE COMMERCIALE
CONDITION PARTICULIERES**

OFFRE ARENH

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture d'électricité et de gaz.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	SARL LAURENT PRIMEURS		
N° SIRET	39533832000017		
Code APE	4631Z		
Adresse	220 rue du Colombier		
Code Postal	83350		
Ville	RAMATUELLE		
Interlocuteur	M. EDLINGER Laurent		
Tél. Fixe		Portable	04 94 55 55 00
Mail	christinebardini@laurentprimeurs.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	SARL LAURENT PRIMEURS				
Adresse	Parc du colombier				
Code Postal	83350				
Ville	RAMATUELLE				
Identifiant PDL ou RAE	30 002 531 514 903			GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU	
Puissance de Tension		HPH : 120 kVA	HCH : 120 kVA	HPE : 120 kVA	HCE : 120 kVA
Consommation estimée		HPH : 40100 kWh	HCH : 13900 kWh	HPE : 111670 kWh	HCE : 40630 kWh
					soit 206300 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 31/12/2021

Date de fin de fourniture : 31/12/2025

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00

SIRET 395 338 320 00017 - APE 513A

5- Prix et structure tarifaire

Type Offre : ARENH

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 38 mois	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	89,49 €/MWh	89,49 €/MWh	64,96 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		49,25 €/MWh	26,49 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36 kVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)		
	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	NA	50,30 €/MWh	30,80 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		22,80 €/MWh	18,70 €/MWh
PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)			
	Terme fixe	10,44 €/kVA	
	Composante annuelle de Gestion (CG)	183,60 €/an	
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	438,00 €/an	

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36 kVA CU	TCFE	CTA	CSPE	Capacité	CEE
	3,315 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	5,10 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elles est de 3,315 €/MWh.

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2021 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh) tels qu'indiqués ci-dessous :
Droit ARENH : HPH : 0,00% HCH : 0,00% HPE : 124,34 HCE : 228,36% (ratios non contractuels)

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France. L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquanteserait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet évènement et publiée par EPEXSPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

SARL Laurent Prime
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél : 04 94 55 55 0
Siret 395 338 320 00017 - A

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.

Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00
Siret 398 338 320 00017 - APE 513A

C. Elberg

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

30/04/2021 16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

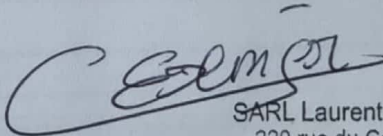
14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour SARL LAURENT PRIMEURS

A Ramatuelle le 30/04/2020
Société : SARL LAURENT PRIMEURS
Nom : LAURENT
Fonction : directrice Financier
Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon pour Accord


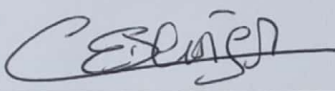
SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00
Siret 395 338 320 00017 - APE 513A

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1 (a)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom	LAURENT PRIMEURS	Client Payeur N°	
Votre adresse	220 rue du Colombier		
	83350 RAMATUELLE		
	FRANCE		
Les coordonnées de votre compte	FR76 3007 7049 7410 1631 0020 078		
Nom du créancier	SARL LAURENT PRIMEURS		
I.C.S	FR1880B528		
	32 FAUBOURG DE BRETAGNE		
	80200 PERONNE		
Type de paiement :	FRANCE		
Signé à	Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☒ (Cochez votre choix)		
Signature(s) :	Ramatuelle	Date 30 04 2021	

Veuillez signer ici

SARL Laurent Primeurs
 220 rue du Colombier
 83350 Ramatuelle
 Tél. : 04 94 55 55 00
 Siret 395 338 320 00017 - APE 513A

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur		(l)	2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)		(m)	1
		(n)	2
		(o)	1
		(p)	2
Contrat concerné		(q)	2
		(r)	2

A retourner à :
 Energies du Santerre
 32 FAUBOURG DE BRETAGNE
 80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
 2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Société Marseillaise de Crédit

L'utilisation de ce relevé permet d'éviter les erreurs ou retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes dans la transmission de vos références bancaires.

Titulaire du compte : LAURENT PRIMEURS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
30077	04974	10163100200	78	ST TROPEZ ENTREPRISES

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3007 7049 7410 1631 0020 078

Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A

30 002 531 514 903

SGE
Factures 206 300 kWh

CAR 30002531514903
206 300 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 40 100 kWh
HPE 13 900 kWh
HCE 111 670 kWh
HCH 40 630 kWh

SGE (via EDS)

30 002 531 514 903

HPH HCH HPE HCE Pointe

Pointe 0 kWh 0%
HPH 40 100 kWh 19%
HCH 13 900 kWh 7%
HPE 111 670 kWh 54%
HCE 40 630 kWh 20%

Estimation CAR (SGE) : 206 300 kWh

Année	HPH	HCH	HPE	HCE	Total
2022 Du 01/01/2022 au 31/12/2022	40,10 MWh	13,90 MWh	111,67 MWh	40,63 MWh	206,3 MWh
2023 Du 01/01/2023 au 31/12/2023	40,08 MWh	13,90 MWh	111,29 MWh	40,59 MWh	205,87 MWh
2024 Du 01/01/2024 au 31/12/2024	40,10 MWh	13,97 MWh	111,87 MWh	40,67 MWh	206,61 MWh
2025 Du 01/01/2025 au 31/12/2025	39,87 MWh	13,87 MWh	111,48 MWh	40,64 MWh	205,86 MWh

Initiale

40 100 kWh 13 900 kWh 111 670 kWh 40 630 kWh 0 kWh 206 300 kWh

SC ELD LAURENT PRIMEURS

Détail de votre facturation par site du 01/04/2021 n° 10127088664

Données contrat : Contrat élec. Reconductible
Ref. de votre contrat : 1-Y127-655
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 30/12/2021
Groupe de sites : Groupe

Données Point de Livraison : PARC DU COLOMBIER 83350 RAMATUELLE
Ref. Acheminement Electricité : 30002531514903

Factures

SC ELD LAURENT PRIMEURS

Détail de votre facturation par site du 01/04/2021 n° 10127088664

Données contrat : Contrat élec. Reconductible
Ref. de votre contrat : 1-Y127-655
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 30/12/2021
Groupe de sites : Groupe

Données Point de Livraison : PARC DU COLOMBIER 83350 RAMATUELLE
Ref. Acheminement Electricité : 30002531514903

Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Evolution de la consommation facturée en kWh



Données de comptage

Identifiant de comptage : C31536307026 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 120

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 120
Opérateur Heures creuses hiver 120
Opérateur Heures pleines été 120
Opérateur Heures creuses été 120

Pointe 0 kWh 0%
HPH 0 kWh 19%
HCH 0 kWh 7%
HPE 1 kWh 54%
HCE 0 kWh 20%

Estimation CAR (SGE) : 1 kWh

9 962 kWh
12 145 kWh
14 176 kWh
18 007 kWh
22 457 kWh
31 893 kWh
30 722 kWh
21 132 kWh
15 164 kWh
11 674 kWh
10 010 kWh
9 608 kWh

206 300 kWh